



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Orchestres

Question écrite n° 36098

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux sur les difficultés auxquelles est confronté l'orchestre de Paris. De réputation mondiale, cet instrument de propagation de la culture française est appelé, à terme, à disparaître ou à se voir réduit à une situation de médiocrité, dommageable, si des aides publiques ne lui sont pas accordées. Il lui demande de lui faire connaître quel est son sentiment en la matière.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la culture, de la communication et des grands travaux ne partage pas l'opinion de l'honorable parlementaire sur le caractère particulièrement préoccupant de la situation des orchestres et des musiciens français dans la mesure où l'effort de l'Etat et des autres collectivités publiques vis-à-vis de ces formations s'est considérablement renforcé ces dix dernières années. Ainsi, et à l'encontre des inquiétudes des musiciens de l'Orchestre de Paris dont l'honorable parlementaire se fait l'écho il est nécessaire de rappeler le rôle actif de soutien qui a toujours été celui de l'Etat pour maintenir le haut niveau de qualité de cette institution.

1o En ce qui concerne le problème du déficit s'élevant à 9 MF en 1989 : deux types de mesures ont permis son assainissement, indispensable au bon fonctionnement d'une telle institution : attribution d'un complément exceptionnel de 3 MF versé en 1989 par l'Etat et de 2 MF par la ville de Paris ; politique menée par les responsables de l'orchestre tant au niveau de la diminution des dépenses que de l'augmentation des recettes propres. Par suite le déficit a pu être ramené en 1991 à 500 000 F cumulé sur un budget de 75 MF. Il sera en outre totalement résorbé par le recours à un emprunt dans le courant de l'année.

2o En ce qui concerne le budget de l'orchestre : la subvention de fonctionnement accordée à cette institution est de plus loin la plus importante qui soit attribuée par l'Etat à un orchestre français. Ainsi en 1991 la subvention de fonctionnement s'élève à 33,800 MF, à laquelle doit être ajoutée une subvention d'équipement de 0,4 MF soit au total une aide de l'Etat d'un montant de 34,200 MF. La ville de Paris quant à elle versera 25,600 MF. De 1983 à 1991 l'augmentation en pourcentage de la subvention de fonctionnement accordée par le ministère de la culture, de la communication et des grands travaux à l'orchestre a été de l'ordre de 23 p 100 (1983 : 27,700 MF ; 1991 : 33,800 MF). S'il est par ailleurs exact que le nombre de concerts avait diminué au cours de ces deux dernières saisons, la tendance est inversée à partir de 1991, l'orchestre prévoyant de donner 62 concerts à Paris contre 56 en 1990.

3o En ce qui concerne les relations sociales au sein de l'orchestre, il convient de rappeler qu'elles relèvent de l'entière responsabilité de la direction de l'orchestre. Il en est de même de l'organisation des tournées. La tournée en Italie a été annulée en raison de l'attitude des musiciens de l'orchestre qui, à l'encontre des décisions arrêtées par le directeur musical, ont procédé au dernier moment à la désignation d'un autre premier violon et modifié la programmation établie. Dans la mesure où la direction de l'orchestre n'a pas accepté, à juste titre, ces exigences, la tournée a été ipso facto annulée. Il n'entre pas en effet dans les compétences des musiciens de quelque institution permanente que ce soit de remettre en cause la politique de leur directeur musical. L'ensemble des structures musicales françaises n'ont pas à craindre leurs homologues étrangers pour ce qui est de la qualité de leurs prestations. Si l'ensemble des partenaires accepte de conjuguer leurs efforts, les orchestres nationaux et régionaux sauront affronter avec succès l'ouverture du grand marché européen et renforcer leur rôle d'ambassadeur de la France à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr?](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36098

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture, communication et grands travaux

Ministère attributaire : culture, communication et grands travaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 1990, page 5374